**Résumé**

*Contexte et objectif*

Au début des années 90 déjà, l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) a élaboré – en collaboration avec de nombreux services spécialisés à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale – une analyse comparative concernant les catastrophes et situations d'urgence d'origine sociale en Suisse (KATANOS 1995). Ce document montrait quelles sont les catastrophes et les situations d'urgence pouvant se produire en Suisse et quelle en est l'importance pour l'aide en cas de catastrophe ou en situation d'urgence. Elle ne prenait toutefois en considération ni les événements liés à la violence infraguerrière (terrorisme, p. ex.), ni les conflits armés.

La perspective du nouveau système coordonné de protection de la population exigeait de remanier, mettre à jour et compléter l'analyse comparative concernant les catastrophes et situations d'urgence publiée en 1995. KATARISK inclut en particulier les *événements non exceptionnels* ainsi que les expériences tirées des événements de grande ampleur qui ont affecté la Suisse ces dernières années.

*Méthode*

Tous les dangers considérés ont systématiquement été examinés de façon à permettre des comparaisons. La méthode utilisée comporte deux volets: ***analyse des risques*** et ***appréciation des risques*** (cf. figure C-1). L'analyse des risques décrit et quantifie les dangers du point de vue de leur fréquence d'occurrence et de l'ampleur des dommages à laquelle il faut s'attendre (indicateurs de dommages). Les services spécialisés au niveau national ont ici fourni les données et le savoir nécessaires. Quant à l'appréciation des risques, elle tient compte des dépenses que la collectivité est prête à consentir pour éviter des dommages (coûts marginaux) et de l'aversion pour le risque d'événements de grande ampleur. Ainsi évalués, les risques inhérents aux dangers examinés ont enfin été comparés entre eux.

Figure C-1

*Importance des risques pour la protection de la population*

Du point de vue de la protection de la population, les risques liés aux ***catastrophes et situations d'urgence*** représentent **la moitié** de l'ensemble des risques inhérents aux dangers analysés. Cette estimation ne tient toutefois pas compte des risques engendrés par la violence infraguerrière (terrorisme, p. ex.) et les conflits armés. Les plus forts pourcentages de risques liés aux catastrophes et situations d'urgence proviennent de forts séismes, de graves épidémies et d'inondations affectant toute une région. **Les 50%** de risques restants se composent ***d'événements non exceptionnels***, tels les accidents de la route ou de travail, les accidents domestiques et les accidents de loisirs ou de sport (cf. figure C-2).

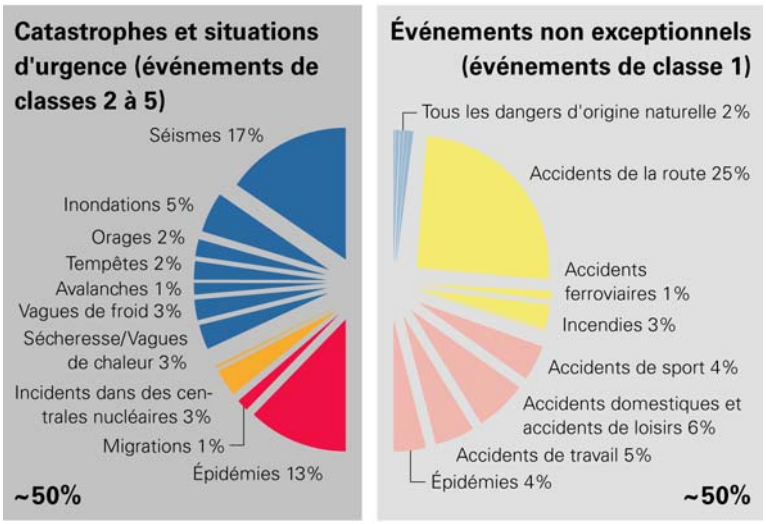

Figure C-2

*Portée pour les divers niveaux de planification*

Les priorités en matière de gestion des risques diffèrent selon le niveau de planification (local, régional, cantonal, intercantonal ou national). KATARISK indique quels sont les risques cruciaux dans l'optique de chacun de ces niveaux. La répartition se présente de la façon suivante:

***Au niveau local***, les risques liés aux événements non exceptionnels constituent la priorité première des planifications. Aussi les moyens locaux des organisations partenaires composant la protection de la population sont-ils avant tout axés sur ce type d'événements.

***Au niveau régional ou cantonal***, ce sont les risques dus aux catastrophes et situations d'urgence de portée locale ou régionale qui se situent au centre des préoccupations. Maîtriser de tels événements implique d'engager tous les moyens locaux disponibles moyennant une coordination au plan régional et, le cas échéant, de compléter ces moyens ponctuellement, en fonction des appréciations régionales des risques.

***Au niveau intercantonal ou national***, il s'agit d'arrêter les planifications concernant les risques inhérents à des catastrophes d'ordre suprarégional: forts séismes, graves épidémies, inondations de grande ampleur ou contaminations radioactives, par exemple. Maîtriser de tels événements implique d'engager tous les moyens régionaux disponibles moyennant une coordination aux plans suprarégional et national. Le cas échéant, l'action concertée peut encore être ponctuellement renforcée et optimisée compte tenu d'éventuels secours internationaux.